Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260626-52_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET 56630

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2026

Délibération n° 52_2026

Objet : Budget Général – Décision modificative n°2

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 17 juin deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Eric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; Mme GERVAIS Elizabeth ; M. BERNARD Gilles; Mme MONFORT Marie-Christine ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. DERENNE David (pouvoir à M. BARBEREAU Thierry)
M. BRETEAU Alain (pouvoir à Mme CLAVIER Carole)

Le Maire propose :

Le BP 2026 prévoit une subvention de 22.000 euros pour le CCAS de Langonnet afin de financer son fonctionnement annuel. Il est proposé de la porter à 28.000 euros.

Aussi, il est proposé d'augmenter la subvention annuelle par le biais d'une décision modificative sur le budget général :

En dépenses de fonctionnement :

| | |
|---|---|
| 657363 – Subvention CCAS | + 6000.00 |
| 605 – Autres matériels | - 6000.00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, 19 voix pour, la décision modificative n°2.

Pour copie conforme,
Le Maire

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET
56630 (Morbihan)